

LE PARDON D'ASSISE OU L'INDULGENCE DE LA PORZIUNCULE

Le 2 août, nous célébrons l'Indulgence de la Porziuncule, également connue sous le nom de pardon d'Assise. Qu'est-ce que cela signifie? Comment cela a-t-il commencé? Et à quel point est-ce important pour nous aujourd'hui?

Le 2 août, date anniversaire de la consécration de l'Église Notre-Dame des Anges, toute personne qui visite avec dévotion une Église franciscaine ou une Église paroissiale obtiendra une indulgence plénière aux quatre conditions suivantes:

- qu'on s'est sincèrement repenti de ses péchés,
- que l'on participe à la Messe et qu'on reçoive la Sainte Communion,
- que l'on confesse ses péchés à un prêtre et reçoive l'absolution dans les jours précédant ou suivant le jour de commémoration,
- Que l'on récite le Credo et prie pour les intentions du Pape.

Aujourd'hui, à la Basilique Notre-Dame des Anges d'Assise, on peut bénéficier de l'indulgence plénière tous les jours de l'année, mais seulement le 2 août pour toutes les Eglises franciscaines, les oratoires et toutes les Eglises paroissiales dans le monde.

Origine de l'indulgence de la Porziuncule : Il y a une longue tradition qui remonte à saint François lui-même, bien que la première documentation officielle disponible est une lettre de Téobalde, alors évêque d'Assise, datée de 1310. La petite chapelle de Notre-Dame des Anges, connue sous le nom de Porziuncule, qui est actuellement enchâssée dans la basilique du même nom à Assise, est l'une des trois églises réparées par saint François lui-même. Les premiers biographes témoignent que saint François avait un amour particulier pour cette petite chapelle dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie et reconnaissait que, là, l'Ordre avait reçu de nombreuses grâces. Par exemple, c'est là que François a compris du passage évangélique du jour que sa vocation spécifique devait être différente de celle des ermites. Lui et ses premiers compagnons s'y établirent, et là ils reçurent la jeune Claire d'Assise lorsqu'elle s'est évadée de la maison paternelle pour embrasser le nouveau mouvement pénitentiel. Là, devant l'autel François a coupé ses cheveux. Alors que François et ses premiers compagnons vivaient à la Porziuncule, l'Ordre a eu une croissance remarquable. François a recommandé que les Frères ne devraient jamais quitter cette Église et il est mort là le 3 octobre 1226. Dix ans avant, en l'an 1216, François a été inspiré de demander au Pape Honorius III de décréter que quiconque visiterait cette petite Église dans la dévotion, être accordé une indulgence plénière comme s'il/elle avait fait un pèlerinage à l'un des grands sanctuaires qui existait alors. De plus, il ne devait y avoir aucun coût associé à cela.

Le caractère extraordinaire du pardon d'Assise : Les indulgences n'étaient normalement accordées qu'en relation avec les pèlerinages vers des églises ou des lieux très importants comme la Terre Sainte, les tombeaux des Apôtres à Rome, Saint Jacques de Compostelle en Espagne et le Sanctuaire de Saint Michel sur le Mont Gargano dans le sud de l'Italie. La Porziuncule n'avait pas une telle renommée. En outre, tout pénitent était normalement censé payer une certaine somme symbolique comme soutien à l'Église et ses entreprises. On peut imaginer comment une telle pratique pourrait facilement défavoriser les pauvres. En outre, tous les centres de pèlerinage populaires étaient éloignés d'Assise, la plus proche étant Rome, rendant pratiquement impossible pour de nombreuses personnes d'Italie centrale de remplir les conditions pour les indulgences. La demande de François était révolutionnaire en faveur des pauvres, des personnes âgées et des malades, en particulier parmi les populations de l'Italie centrale. En donnant suite à la demande de François, le pape Honorius rapprochait le peuple d'une importante source de grâce, mais il risquait aussi de réduire les pèlerins à d'autres centres.

Ce n'était pas une décision facile pour le pape. C'était une demande inhabituelle. Quand le Pape a demandé à François pour combien de jours il le voulait, François a répondu : « Saint-Père, je demande des âmes et non des jours ». Après quelques consultations avec les cardinaux, le Pape a accordé que cette indulgence ne puisse être obtenue dans l'Église de la Porziuncule qu'une fois par an, en la fête de la dédicace, le 2 août. Plus tard, voyant les bénéfices que les pèlerins en ont tiré, les Papes successifs ont élargi le Pardon d'Assise pour arriver à ce que nous avons aujourd'hui : tous les jours de l'année à la Porziuncule à Assise, mais le 2 août pour toutes les autres Eglises et Oratoires franciscaines et toutes les Eglises paroissiales. L'Église a rapproché cette source de grâce de tous les fidèles du monde.

Qu'est-ce qu'une indulgence? Parler d'indulgences n'est pas courant aujourd'hui. Cela semble un concept dépassé. Cependant, même si le mot ne nous est peut-être pas très familier aujourd'hui, la réalité demeure. Le Catéchisme de l'Église catholique définit l'indulgence comme *« une rémission devant Dieu du châtement temporel dû aux péchés dont la culpabilité a déjà été pardonnée, que le chrétien fidèle qui est dûment disposé gagne sous certaines conditions prescrites par l'action de l'Église qui, en tant que ministre de la rédemption, dispense et applique avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et de tous les saints »* (CEC n°1471).

La COVID-19 a éveillé l'humanité à nouveau au fait que nous sommes plus connectés que nous le pensons souvent. Tant qu'une personne en souffre, l'humanité est affectée. La doctrine de la communion des saints peut être expliquée en termes similaires : non seulement les péchés d'une seule personne affectent toute la communauté, mais les mérites du Christ et les vertus des saints profitent à toute l'Église. Par conséquent, obtenir une indulgence s'agit de puiser dans les mérites du Christ et des saints pour son propre bénéfice spirituel ou pour les autres. Une indulgence est définie comme l'annulation totale ou partielle de la douleur que, par la justice de Dieu, nous méritons pour les péchés commis après le baptême, même quand ils ont été confessés et absous. Une indulgence peut être obtenue soit pour soi-même ou pour ceux qui sont morts. Quand seulement une partie de la peine est annulée, elle est dite « indulgence partielle ». Quand toute la peine est annulée, elle est dite « indulgence plénière ». Ce qui détermine la nature est d'abord le lieu et les conditions fixées par l'Église, et aussi les intentions de celui qui veut obtenir l'indulgence. Normalement, une indulgence plénière ne peut être obtenue qu'une fois par jour, tandis que des indulgences partielles peuvent être obtenues plusieurs fois par jour.

Célébrer le pardon d'Assise, c'est célébrer la grandeur de la miséricorde de Dieu. La commémoration du pardon d'Assise célèbre l'amour miséricordieux de Dieu offert à l'humanité à travers l'Église et par les mérites de saint François d'Assise. Ce n'est pas du passé. L'occasion est maintenant donnée aux chrétiens du monde entier. On n'est pas obligé à aller à Assise, on peut l'obtenir là où l'on est. Saint François a eu l'envie de prêcher l'Évangile à toute l'humanité. Il a dit que cette indulgence de la Porziuncule a été souhaitée par Jésus pour le salut de beaucoup, et il a désiré par elle, envoyer tout le monde au Paradis. C'est cet amour pour l'humanité et la conviction de saint François que le Seigneur la voulait qui lui a donné d'oser demander une telle faveur à l'Église. Le pardon d'Assise, surtout dans sa forme renouvelée et élargie, est l'expression de la préoccupation de l'Église pour le salut des âmes et de l'engagement des franciscains à le promouvoir dans le monde entier. Par conséquent, la célébration offre une occasion aux franciscains non seulement de bénéficier pour eux-mêmes et leurs proches, mais surtout pour encourager les gens à se repentir des mauvaises voies et à s'approcher du sacrement de la confession afin de bénéficier de ces occasions qui nous sont données par Dieu à travers la médiation de l'Église.

Une indulgence plénière en période de COVID-19 : L'Église a proclamé une indulgence pour le temps de la pandémie de COVID-19¹. La Pénitencerie apostolique a émis un décret le 20 mars 2020 et en voici des extraits:

« L'indulgence plénière est accordée aux fidèles souffrant du coronavirus, qui sont mis en quarantaine par ordre de l'autorité sanitaire dans les hôpitaux ou dans leur propre maison si, avec un esprit détaché de tout péché, ils s'unissent spirituellement, à travers les médias, à la célébration de la Messe, à la récitation du Saint Rosaire, à la pieuse pratique du Chemin de Croix ou à d'autres formes de dévotion, ou s'ils récitent au moins le Credo, la prière du Seigneur et une invocation pieuse à la Bienheureuse Vierge Marie, en offrant cette épreuve dans un esprit de foi en Dieu et de charité envers leurs frères, avec la volonté de remplir les conditions habituelles (confession sacramentelle, Communion eucharistique et prière selon les intentions du Saint-Père), dès que possible ».

« Les agents de santé, les membres de la famille et tous ceux qui, à l'exemple du bon samaritain, s'exposent au risque de contagion, prennent soin des malades du coronavirus selon les paroles du divin Rédempteur : « Il n'y a pas de plus grand amour que celui-ci : donner sa vie pour ses amis » (Jn 15, 13), obtiendra le même don de l'Indulgence plénière dans les mêmes conditions ».

L'indulgence plénière est également accordée à ceux qui *« Font une visite au Saint Sacrement, ou l'adoration eucharistique, ou la lecture des Saintes Écritures pendant au moins une demi-heure, ou la récitation du Saint Rosaire, ou l'exercice pieux du Chemin de Croix, ou la récitation du Chapelet de la Divine Miséricorde, implorer de Dieu tout-puissant la fin de l'épidémie, le soulagement pour ceux qui sont affligés et le salut éternel pour ceux que le Seigneur a appelés à Lui ».*

Enfin, *« L'Église prie pour ceux qui se trouvent incapables de recevoir le sacrement de l'onction des malades et du viatique, en confiant chacun et chacune à la divine Miséricorde en vertu de la communion des saints et en accordant aux fidèles une indulgence plénière sur le point de la mort, à condition qu'ils soient dûment disposés et qu'ils aient récité quelques prières au cours de leur vie (dans ce cas, l'Église compense pour les trois conditions habituelles requises). Pour la réalisation de cette indulgence, il est recommandé d'utiliser le crucifix ou la croix ».*

Comme franciscains animés par la même passion pour les âmes que notre Père séraphique saint François d'Assise, nous nous engageons à célébrer la miséricorde de Dieu dont nous avons nous-mêmes bénéficié, et à conduire d'autres personnes à de telles sources de la Divine Miséricorde.

*Par Fr. Francis Bongajum Dor, OFMCP.
Assistant Spirituel Général OFS-JeFra*

¹Cf. <https://press.vatican.va/content/salastampa/it/bollettino/pubblico/2020/03/20/0170/00378.html> 31/07/2020.